

12.9.2008 (version finale)

Sommet de suivi de la Déclaration de Genève sur la violence armée et le développement, organisé par le gouvernement suisse et le PNUD

Genève, 12 septembre 2008

Déclaration finale

Nous, représentants de 85 pays, nous sommes rassemblés en ce jour à Genève pour apprécier les progrès accomplis et réaffirmer notre soutien et notre engagement en faveur des objectifs définis dans la *Déclaration de Genève sur la violence armée et le développement*, adoptée le 7 juin 2006.

Nous rendons hommage aux efforts de mise en œuvre de la *Déclaration de Genève sur la violence armée et le développement* visant la promotion d'une sécurité durable et d'une culture de paix, et se fondant sur des actions de réduction de la violence armée et de son impact néfaste sur le développement socio-économique et humain.

Nous reconnaissons que le développement, la paix, la sécurité et les droits de l'homme sont inséparables et se renforcent mutuellement, et que la violence armée peut faire obstacle à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

Nous reconnaissons également que les politiques nationales, régionales et internationales de développement peuvent être de précieux instruments de prévention de la violence armée ; dans ce contexte, nous décidons de continuer à œuvrer ensemble pour prévenir et réduire la violence armée, de façon à favoriser le développement durable à l'échelle mondiale, régionale et nationale. Nous le faisons pour le bien des générations présentes et futures.

Nous nous félicitons que 94 pays aient adopté la Déclaration de Genève sur la violence armée et le développement, et invitons les autres pays à le faire.

Nous félicitons les gouvernements du Guatemala, du Kenya et de Thaïlande d'avoir pris l'initiative d'organiser des conférences régionales sur la violence armée et le développement à l'occasion desquelles ont été adoptées des déclarations régionales sur la violence armée et le développement prenant en considération les caractères spécifiques régionaux et nationaux de la violence armée.

Nous invitons les pays et les organisations internationales, régionales et sous-régionales concernés à mettre en œuvre ces déclarations régionales sur la violence armée et le développement.

Nous reconnaissons qu'il incombe au premier chef aux États de prévenir, de réduire et de stopper la violence armée sur leurs territoires respectifs par des actions concrètes et des mesures appropriées, notamment : a) le règlement des différends par des moyens



pacifiques ; b) le respect et la protection des droits de l'homme ; c) la promotion du développement durable et d'une culture de la paix.

Nous réitérons notre engagement à tout mettre en œuvre pour aboutir, à l'horizon 2015, à une réduction quantifiable du fléau mondial de la violence armée. Dans ce contexte, nous rendons hommage aux actions déjà réalisées pour promouvoir la mise en œuvre de la *Déclaration de Genève* par les actions concrètes proposées dans le *Cadre de travail*.

Nous nous félicitons que l'impact de la violence armée sur les filles, les femmes, les garçons et les hommes fasse l'objet d'évaluations régulières et encourageons cette pratique, y voyant un outil indispensable de mise en œuvre de la *Déclaration de Genève*. Nous encourageons également les efforts entrepris à l'échelon national et sous-national pour concevoir des méthodes et des stratégies d'appréciation de l'impact de la violence armée sur le développement socio-économique et humain.

Nous soutenons les efforts que certains pays ont intégrés dans leurs politiques nationales de promotion du développement socio-économique durable et de lutte contre le fléau de la violence armée et ses répercussions sur le développement, dans le contexte de l'application concrète de la *Déclaration de Genève sur la violence armée et le développement*.

Nous prônons l'égalité entre les sexes, en particulier la participation des femmes à la conception, à la réalisation et à l'évaluation des programmes de prévention et de réduction de la violence armée.

Nous reconnaissons qu'il est indispensable que les gouvernements, les organisations internationales, régionales et sous-régionales ainsi que la société civile agissent en partenariat pour promouvoir des formules intégrées et générales de lutte efficace contre la violence armée et ses répercussions sur le développement socio-économique et humain.

Nous nous félicitons des initiatives lancées par les gouvernements des pays où est testée la *Déclaration de Genève* pour réaliser ses objectifs par des projets concrets visant à prévenir et à réduire la violence armée et à promouvoir le développement durable.

Nous invitons les États ainsi que les organisations internationales et régionales en mesure de le faire à fournir si nécessaire, à la demande des autorités concernées, leur assistance – notamment financière et technique – à la réalisation d'actions de prévention et de réduction de la violence armée aux niveaux national et local. Dans ce contexte, nous reconnaissons également que la coopération Sud-Sud peut apporter une contribution précieuse à la réalisation de ces objectifs.

Nous soulignons que même si des conditions de sécurité adverses peuvent freiner la prévention et la réduction de la violence armée dans tel ou tel pays, cela ne saurait justifier une forme quelconque de conditionnalité de la fourniture d'aide technique ou financière.



Nous rappelons que le Comité d'aide au développement de l'OCDE a décidé en 2005 que certaines activités de prévention et de réduction de la violence armée peuvent être assimilées à de l'aide publique au développement.

Nous réaffirmons les engagements pris dans la Déclaration du Millénaire et le Document final du sommet mondial de 2005 (résolution 60/1 des Nations unies) en ce qui concerne la promotion du développement, de la paix, de la sécurité et des droits de l'homme, et la volonté de définir des objectifs, des buts et des indicateurs chiffrés de la violence armée et du développement, en complément des Objectifs du Millénaire pour le développement.

Nous réitérons notre soutien aux efforts que déploient les Nations unies pour promouvoir la réduction de la violence armée, en particulier la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et des petits calibres sous tous ses aspects.

Nous nous engageons à soutenir et à poursuivre tous les efforts visant à la réalisation des buts de la *Déclaration de Genève sur la violence armée et le développement* dans toutes les enceintes qui s'y prêtent, notamment l'Assemblée générale des Nations unies.

Nous invitons tous les pays qui ont adopté la *Déclaration de Genève sur la violence armée et le développement* à poursuivre leurs efforts visant à faire connaître ses buts et ses principes à l'échelle internationale, régionale, sous-régionale et nationale.

Nous demeurons résolus à poursuivre la mise en œuvre de la *Déclaration de Genève sur la violence armée et le développement* et, dans cette perspective, convenons de nous réunir à nouveau au plus tard en 2011 pour évaluer nos progrès dans la réalisation de ces objectifs communs.

Genève, le 12 septembre 2008